

### Le mot du Maire



Voilà les fêtes de fin d'année de retour et l'année 2017 qui se termine. Durant le premier semestre, nous avons conduit des travaux dans la nouvelle salle de Puyguilhem, afin d'améliorer les éléments d'acoustique, ce qui a permis de la rendre plus confortable.

Le columbarium du cimetière de Thénac fut installé en tout début d'été.

Dès la rentrée, les élus avec l'aide de Jean-François ont confectionné un boulodrome en face de la terrasse du gîte.

En fin d'été, le syndicat mixte Périgord numérique a engagé des travaux de génie civil afin de fibrer le Nœud de raccordement d'abonnés situé au Bourg de Thénac, depuis le carrefour de Panisseau, il a créé une dérivation permettant de fibrer le PRM qui se situe à l'embranchement de la montée de Puyguilhem. L'ensemble de ces travaux seront terminés dès les premiers mois de cette nouvelle année.

A partir de ce moment-là, l'opérateur historique Orange disposera d'un délai de 6 mois pour basculer ses lignes vers ce nouveau réseau. Une fois cette manœuvre opérée, que l'on peut prédire avant fin 2018, une grande majorité d'abonnés de la commune pourront bénéficier d'une montée en débit.

En ce mois de décembre, nous conduisons une étude avec sondages stratigraphiques sur le chœur de l'église de Monbos afin de définir des modalités de restauration et d'embellissement.

Pour cette nouvelle année, il est projeté d'équiper de columbariums les cimetières de Puyguilhem et de Monbos, ainsi que de créer une terrasse couverte devant la porte d'entrée latérale du gîte.

Nous sommes en attente d'arrêtés attributifs d'aides financières de la part de nos partenaires institutionnels.

La carte communale opérationnelle depuis 2006 va entrer dans une procédure de révision afin de devenir un Plan Local d'Urbanisme qui sera intercommunal dans son approbation mais décliné à l'échelle de chacune des communes selon leurs propres particularités.

Cette réflexion en partenariat avec les services administratifs et les institutions va être engagée durant le premier semestre 2018.

Pour terminer mon propos, au nom du conseil municipal, nous remercions le personnel communal qui œuvre au quotidien sur les tâches qui leur sont dévolues et nous vous présentons tous nos meilleurs vœux de bonheur, réussite et de santé pour l'année 2018.

*Jean-Jacques CHAPELLET*

## Naissances : bienvenue à :

Juliette, Erin FOSTER née le 10 janvier  
Aya SILVA PEREIRA née le 20 février  
Nathanaël MOUTIER né le 20 mars  
William DUPEYRAT né le 10 décembre

*Le conseil municipal formule ses meilleurs vœux de santé pour le nouveau né et félicite les parents.*

## Mariages : félicitations à :

Didier MARTINEZ et Joëlle RAULET le 6 mai  
Julien VITRY et Florence HERLORY le 23 septembre

*Le conseil municipal félicite les mariés de l'année ainsi que leurs familles.*

## Décès / Inhumations : condoléances aux familles de :

Jeanne MIGOT décédée le 31 janvier  
Marie-Thérèse DRUBAY décédée le 24 février  
Rosalie CHOTARD décédée le 4 mars  
Francine GEORGES décédée le 2 juin  
Annie AMIEL décédée le 12 juin  
Pierre VERGNEAU décédé le 19 juillet  
Marie Josette GUEZET décédée le 3 décembre  
Xavier, Alain, Adrien de REGNAULD de la SOUDIERE décédé le 21 décembre

*Le conseil municipal s'associe à la douleur des familles.*

## NOUVELLES BREVES

Subventions aux associations : La commune a versé 3 680 € de subventions aux associations.

### A noter sur vos agendas :

**7 janvier 2018** : Etrences des enfants  
**17 février 2018** : Quine des chasseurs  
**08 avril 2018** : Repas des chasseurs  
**09 juin 2018** : Rando au coucher de soleil Soupe à l'oignon (Par tout art tisse)  
**24 juin 2018** : Repas des anciens  
**14 juillet 2018** : Vide-grenier, repas et marche

### POUR RAPPEL :

Tarifs d'utilisation de la salle des fêtes de Thénac depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (délibération du 7 juillet 2016) :

#### Habitants de la commune :

Salle des fêtes et cuisine : 175 €  
Salle seule : 100 €  
Caution pour tout utilisateur : 500 €

#### Tarifs du gîte communal :

- chambre pour 2 personnes : 30 € la nuitée / 200 € la semaine
- chambre pour 3 personnes : 45 € la nuitée / 300 € la semaine
- chambre pour 4 personnes : 60 € la nuitée / 400 € la semaine
- le gîte complet (19 couchages) : 250 € la nuitée / 1 500 € la semaine

La semaine s'entendant du samedi au samedi.

Pour plus de renseignements allez visiter le site internet : <http://thenac-gite.jimdo.com>

## Carte Nationale d'Identité et passeport:

Depuis le 15 mars, les demandes de carte d'identité ne sont plus déposées que dans quelques mairies, pour notre commune les plus proches sont Gardonne, Bergerac ou Sainte Foy la Grande. Avant de vous rendre dans ces mairies, vous devez vous préinscrire sur Internet (<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>), puis prendre rendez-vous auprès de la mairie sélectionnée, et y apporter toutes les pièces nécessaires à votre dossier (ancienne carte, acte de naissance, justificatif de domicile, 2 photos, éventuellement la déclaration de perte ou de vol ainsi que 25 euros en timbres fiscaux obligatoire dans ce dernier cas)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures, cela concerne pour les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures et les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Cette procédure est la même pour les passeports. Les timbres fiscaux sont de 86 euros pour une personne majeur avec validité de 10 ans, 42 euros pour les enfants entre 15 et 17 ans et 17 euros pour les moins de 15 ans avec une validité de 5 ans.

**Gardonne** ouverture : Lundi après-midi (13h30-16h30) et mardi, mercredi, jeudi, vendredi matin (9h/12h30)  
Tel 05.53.23.50.70

**Bergerac** ouverture : Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, (8h/12h-13h30/17h30) samedi 8h/12h ; tel 05.53.74.67.74

## Les décisions importantes du Conseil Municipal en 2017

22 mars 2017

- ✚ Vote du compte administratif 2016
- ✚ Vote des subventions aux associations
- ✚ Mise en place de dossier de demande de subventions pour les travaux et études de la commune
- ✚ Compte rendu de l'assemblée générale de l'AEM

06 avril 2017

- ✚ Vote taxes et budget 2017
- ✚ Approbation des statuts du SMAS au cœur des trois cantons
- ✚ Prix et durée de concession pour le columbarium.

24 juin 2017

- ✚ Attribution de compensation avec la CAB
- ✚ Convention de mise à disposition du personnel avec la CAB
- ✚ Prévision de travaux d'électrification avec le SDE24

14 septembre 2017

- ✚ Rapport sur la qualité et le prix de l'eau potable
- ✚ Discussion sur l'assiette du chemin rural « Les Prioleaux »
- ✚ Avenant à la demande de subvention départementale

09 novembre 2017

- ✚ Présentation du PADD pour le nouveau document d'urbanisme
- ✚ Révision des loyers en 2018

13 décembre 2017

- ✚ Approbation des nouveaux statuts de la CAB

## OCTOBRE ROSE

Aline DANIEL a confectionné des décorations roses avec des rubans et des pompons. Elles ont été installées sous le porche d'entrée de la mairie afin de sensibiliser les personnes au Cancer du sein. Cette opération est une cause nationale, répétée chaque mois d'octobre. Pour Thénac c'était la première fois.

## Lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Nouvelle Aquitaine

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle Aquitaine.

### Comment la reconnaître ?

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.



### Pourquoi lutter contre cette espèce ?

- **Impact sanitaire** : Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre
- **Impact économique** : Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambroisie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambroisie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.
- **Impact environnemental** : L'Ambroisie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

### Comment agir ?

Les actions de gestion de l'Ambroisie à mettre en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, réglementaires, humaines et matérielles.

- **Les actions préventives** : Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile, éviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés, utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée, tenir compte du cycle de l'Ambroisie dans le calendrier des travaux publics, éviter les sols nus ou non couverts au printemps.
  - **Les actions curatives** : L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie. Cette méthode reste la plus efficace. La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Une première coupe est recommandée à minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.
- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie de plus elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.
- **Les précautions générales** : Les personnes allergiques à l'Ambroisie ne doivent pas participer aux actions de gestion. Protégez-vous en portant des gants lors de l'arrachage. Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération. Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés. Un apport en déchetterie est également envisageable. L'incinération n'est pas autorisée en Aquitaine à ce jour. Pas d'intervention au-delà de la mi-août.

# Salle de Puyguilhem

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la salle de Puyguilhem est à la location pour les habitants de la commune. Idéale pour des petits groupes d'un maximum de 40 personnes ; elle est très bien équipée ; cuisine avec vaisselle, frigo, four, lave-vaisselle

Tarifs d'utilisation de la salle de Puyguilhem à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (délibération du 7 juillet 2016) : salle réservée uniquement aux habitants et aux associations de la commune

Habitants :	100 €
Associations :	Gratuit
Caution pour tout utilisateur :	500 €
Préconisations liées à la l'utilisation de la salle :	Musique interdite, 40 personnes maximum



**CUISINE**



**SALLE**



**ENTREE**



**TOILETTES**

# CA C'EST PASSE EN 2017 !

- 8 janvier : Etrences 2017  
28 janvier : AG des amis de l'Eglise de Monbos  
18 février : Quine des chasseurs  
02 avril : Repas des chasseurs  
19 mai : Assemblée Générale de la cave coopérative de Sigoulès  
25 juin : Repas des anciens  
20 avril : Repas des aînés ruraux de Sigoulès  
14 juillet : Randonnée pédestre et vide grenier commune de Thénac  
14 juillet : Randonnée moto de l'Association de Monteton  
2 septembre : Repas des chasseurs gros gibier  
19 octobre : Repas des aînés ruraux de Sigoulès  
11 novembre : Cérémonie au monument aux morts de Thénac  
13 décembre : Atelier décorations de Noël organisé par l'association « Le Son des Mots »  
14 décembre : Repas des aînés ruraux de Sigoulès  
22 octobre : Concert à Monbos au profit de la lutte contre le cancer  
29 octobre : Concert de l'Insoliste à Puyguilhem

## INFOS...

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 12 h 30 à 18 h 00  
mardi de 8 h à 12 h 30  
mercredi de 8 h à 13 h  
vendredi de 8 h à 13 h

### Renseignements :

Tél : 05.53.58.43.63  
Adresse mail : [thenac.mairie@wanadoo.fr](mailto:thenac.mairie@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://www.pays-de-bergerac.com/Mairie/thenac/index.asp>  
Site Gîte communal : <http://thenac-gite.jimdo.com>

Permanence du Maire : le Maire reçoit en mairie le mardi et le vendredi de 10 h 30 à 12 h

### Collecte des déchets et des recyclables :

Collecte des sacs noirs : le lundi - Collecte des sacs jaunes : le jeudi

Compte tenu de l'heure de la collecte, veuillez déposer les sacs la veille au soir.

**Rappel** : les bacs de collecte disposés à Thénac et au Cauffour, sont réservés aux résidents des bourgs concernés, et exclusivement pour les sacs jaunes et noirs qui doivent être déposés la veille des jours de collecte, c'est un principe de salubrité publique.

### Horaires d'ouverture de la déchèterie de Sigoulès :

ZAE Roc de la Reyre - 24240 Sigoulès  
Tel / Fax : 05 53 23 32 28

**Horaires valables en toutes saisons :**

Lundi : 9h-12h et de 13h30 - 17h

Mercredi : 9h-12h et de 13h30 - 17h

Jeudi : 13h30 - 17h

Samedi : 9h-12h et de 13h30 - 17h

Fermée le Mardi, Vendredi et Dimanche

## **ATTENTION Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017** **Dés herbant interdit**

Les usagers n'ont dorénavant plus le droit d'utiliser de dés herbant dans les cimetières, dans les fossés, sur les accotements, autour des poteaux téléphoniques, sur les entrées de pont et d'aqueduc.

Nous vous demanderons également de trier les déchets dans les pallox mis à votre disposition aux cimetières. Merci de séparer les éléments plastiques du compost.

Nous comptons sur votre collaboration et vous remercions d'avance.



**Générations Mouvement**  
« Club de l'Amitié de Sigoulès »  
24 240 Sigoulès

Objet: Programme 2018 et vœux

**4 Janvier** Loto et galettes des rois

**15 Février** Assemblée Générale à Pomport et le club fêtera ses 40 ans d'existence

**13 Mars** Dictée dans la salle du club

**5 Avril** Journée festive à Thénac

**17 Mai** Voyage à Rocamadour et Padirac

**28 Juin** Lascaux et les jardins d'Erignac

**2 Août** Repas et loto fin du 1er semestre à Mescoules

**Fermeture le 2 Août et reprise le 6 Septembre**

**Du 17 au 23 Septembre:** De la Cantabrie à Saint Jacques de Compostelle

**27 Septembre** Rassemblement de la fédération départementale à la salle Anatole France

**18 Octobre** Journée festive à Thénac

**9 Décembre** Loto à Pomport

**13 Décembre** repas de Noël à Thénac

En octobre ou Novembre, la revue du cercle musical de Bergerac.

2017 se termine: Toutes nos activités ont remporté un franc succès. Elles ont été entièrement élaborées afin qu'un plus grand nombre de personnes puisse y participer. Nos repas festifs, nos voyages, nos rencontres des jeudis permettent aux adhérents de partager des moments de convivialité et rompre l'isolement.

Pour 2018, ce qui fonctionne bien sera reconduit et notre grand voyage nous conduira de la Cantabrie à Saint Jacques de Compostelle.

Que nouvelle année soit belle et sereine et vous garde en bonne santé

## Les "Amis de l'Eglise de Monbos"

vous présentent leurs

**Meilleurs Vœux pour 2018.**



De retour devant l'église, les jolis sapins réalisés par Jean François Devier, nous annoncent la fin de l'année 2017, laquelle se termine avec de grandes satisfactions pour les 130 membres des « Amis de l'Eglise de Monbos » : Une saison musicale très réussie, un résultat sans précédent, et la bonne nouvelle de la reconnaissance d'intérêt général de l'Association.

En mai et juin 2017, un partenariat avec l'école de musique de Bergerac nous a permis de profiter de trois auditions de fin d'année intitulées « Heures Musicales » ; ce furent de purs moments de plaisir nous apportant un vent de fraîcheur et de jeunesse tout en forçant notre admiration devant le travail et la passion de ces jeunes élèves et de leurs professeurs.

Ensuite se déroulèrent les trois concerts habituels de l'été qui se terminaient avec une dégustation animée par des vignerons de la commune et du canton :

\* **Le 9 juillet : Le Duo Flamenco**, Philippe Gonzales à la guitare et la magnifique voix d'Emilie Lagandogne nous ont emmenés d'Andalousie jusqu'en Amérique Latine en passant par les Balkans et Cuba.

\* **Le 6 août : Harpe et Flûte**, plus une place de libre pour Laurence Bancaud et Carine Honorat qui nous ont enchantés en nous présentant différents instruments nous conviant à un parcours au cœur du son, poésie asiatique, sensibilité arménienne et l'intemporel J.S. Bach.

\* **Le 3 septembre : Vox Vesunna**, le chœur d'hommes du Périgord bien connu en Dordogne a fêté ses dix ans d'existence avec sa nouvelle chef de chœur : Valérie Clère en nous proposant, A capella, son programme « Musiques pour tous » dans une église pleine à craquer.

Nous tenons à remercier les membres bénévoles pour leur aide lors des concerts, Mr et Mme Meur pour le prêt de leur pré servant parking, Mr Gispalou pour le prêt de son champ et, bien sûr, la municipalité de Thénac pour son soutien. Nous vous donnons rendez vous en 2018 pour une nouvelle saison musicale.

Le Conseil d'Administration.



Flûte et Harpe 2017



Répétition école de musique



BARBECUE DU GÎTE



BOULODROME



14 juillet 2017  
Vide grenier et rando



Etrennes 2017